AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°16 bis

3 Août 1979

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) [redacted] 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 960024 V

SPECIAL CORSE

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

1 - Plaines de la côte orientale (Marana à Porto-Vecchio) : le troisième vol de Cochylis a débuté faiblement depuis une semaine .En conséquence le traitement préventif est à prévoir dès réception dans les situations les plus précoces et sur les cépages les plus sensibles ou très attaqués par les chenilles de la génération précédente .Dans les autres cas, ce traitement pourra être différé de 2-3 jours maximum .Le traitement curatif se situera vers les 12-14 Août .

2 - Région de Calvi : traitement préventif vers les 5-6 Août .
traitement curatif vers les 15-16 Août .

3 - Région d'Oletta : traitement préventif vers les 8-9 Août .
traitement curatif vers les 18-19 Août .

Dans le cas d'une intervention en préventif on doit contrôler l'efficacité du traitement 10 jours après .Un traitement curatif peut alors s'avérer nécessaire si 10 grappes sur 100 sont habitées par des chenilles .

Dans le cas d'une intervention unique en curatif ce même seuil doit être atteint .Une intervention à un seuil inférieur risquerait d'être trop précoce et de ne pas atteindre les oeufs non encore éclos vu la faible rémanence des pesticides curatifs .

ACARIENS - Des infestations sont signalées : intervenir si nécessaire pour éviter les premiers dépôts d'oeufs hivernants (P.ulmi) .

BOTRYTIS - Le troisième traitement systématique est à effectuer au stade véraison .Son efficacité est liée à la qualité de l'application du produit au niveau des grappes .

OIDIUM - Très virulent cette année poursuivre la lutte .

ARBRES FRUITIERS

COCHENILLES SUR AGRUMES - Un traitement est à prévoir entre le 10 et le 15 Août .Cette intervention sera efficace contre les aleurodes et les pucerons qui sont déjà présents .

TORDEUSE ORIENTALE - Le vol est important et nécessite la poursuite de la protection des pépinières et des pêches restant à récolter : 16, 28, 40 jours avant récolte .

MOUCHE DE L'OLIVE - Le vol se poursuit sur le littoral où des pontes et des éclosions ont déjà été observées .La première intervention en lutte classique (voir Bulletin Technique du 10 Juillet) devra être effectuée dès réception aux altitudes inférieures à 150 mètres avec l'un des insecticides suivants :

diméthoate 30 g. de M.A./hl (nombreuses spécialités) - fenthion 50 g. de M.A./hl (Lebaycid) - formothion 40 g. de M.A./hl (Anthio) ou phosphamidon 30 g. de M.A./hl (Dimécron) .

Et dix jours plus tard aux altitudes comprises entre 150 et 300 mètres .

P36

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P. Journet - CPPAP N° 478 AD